

On les portait aussi... Un de nos officiers les plus distingués de la marine, et dont les connaissances spéciales en matière d'engins de puissance des-... M. le capitaine de frégate Lefort, vient d'être appelé de Rochefort à Paris... M. le commandant Lefort a perfectionné, avec une science remarquable, les découvertes des Américains pendant la guerre de sécession.

Toute communication est interdite entre la rive française et la rive badoise, sur le pont de Kehl, et des deux côtés on fortifie les bords de pont.

Le général Le Boef prend le commandement d'un corps d'armée. Son chef d'état-major serait M. de Clermont-Tonnerre.

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'amiral Bouffé-Willhaumez aura le commandement des forces navales destinées à opérer dans la Baltique.

On a commencé à la place de Strasbourg l'exécution de la rapidité qu'exigent les circonstances. On emploie aux travaux, outre les ouvriers ordinaires, nombre de militaires de l'infanterie.

PRUSSE.

On mande de Luxembourg que les Prussiens ont enlevé les rails sur la frontière prussienne du duché. 2,000 hommes campent sur la frontière près de Wasserbillig. Les communications avec Trèves sont interrompues.

BELGIQUE.

Plusieurs wagons chargés de poudre sont arrivés à Verviers. Une partie de ces munitions a été expédiée à Dolhain où un détachement du génie prépare des mines pour obstruer le tunnel s'il était menacé par les Prussiens.

HOLLANDE.

Un ordre du département de la guerre appelle les cinq levées sous les drapeaux. Chaque levée est de 11,000 hommes pour défendre la neutralité. Trois corps marcheront sur les frontières. Le département de la marine a pris également des mesures pour garantir la sûreté des ports.

Le prince d'Orange a le commandement en chef de l'armée. Les trois corps envoyés aux frontières sont commandés par les généraux Jackson, Engelbrecht, et Knoop. Ce dernier est membre de la seconde Chambre.

Manifestations à Paris.

Samedi soir, l'animation des jours précédents s'est reproduite. Les boulevards ont été encombrés, et les chants et les cris patriotiques ont recommencé. Cependant, il semble que cette excitation tend à diminuer. On nous signale un fait digne d'être rapporté.

Dans la soirée, un individu, porteur d'un drapeau blanc, s'est présenté dans la brasserie rhénane, rue St-Séverin. Une douzaine de personnes se sont jointes à lui, et tous sont sortis en criant : « Vive la paix ! » et se sont dirigés vers le pont St-Michel. Ils étaient suivis par une foule de curieux. Tout à coup, un soldat du 41^e régiment d'infanterie de ligne s'est approché, et, s'emparant du drapeau blanc, l'a jeté dans la rivière.

Dans la soirée d'hier, des rassemblements ont eu lieu place du Château-d'Eau, mais sans bruit ni tumulte; on s'entretenait de la situation, et des prochaines éventualités. Les boulevards Montmartre et des Italiens étaient, comme dans les soirées précédentes, encombrés de promeneurs.

Une manifestation qui a obtenu l'approbation générale, c'est celle faite, hier soir, par les Hanovriens, résidant à Paris en général, et principalement au faubourg St-Antoine.

A dix heures et demie, mille Hanovriens, une décoration jaune et bleue à la boutonnière, se sont réunis sur la place de la Bastille.

Quand ils ont formé leurs rangs, un jeune gaillard s'est placé à la tête de la colonne, et, élevant haut, bien haut, le drapeau de son pays, il a crié à pleins poumons : « A Berlin! Vive le Hanovre! Vive la France! »

et m'attire. Pour le voir obtenir l'objet de ses vœux, je donnerais... Il s'arrêta brusquement et se mordit les lèvres.

« Eh bien, demanda avidement la mère avare, vous donneriez... Le diamant du Grand-Mogol... si je l'avais, répliqua Fleuriaux avec calme. Madame Meursanges fit un geste de contentement.

« Il suffit, dit-elle en reprenant son ouvrage; je sais ce qui me reste à faire... Il est toujours bon de mettre ces beaux bijoux au pied du mur. Voilà où aboutissent leurs superbes promesses! Mais j'agirai à ma guise, et je ne me laisserai en doctrine par chrétien ou païen qu'à bon avisement! »

Pendant qu'elle parlait, ou plutôt qu'elle grommelait ainsi, une nombreuse compagnie parut à l'extrémité du jardin. Les convives de la Bastide, ennuyés de la longue absence de Fleuriaux, venaient le réclamer sous la conduite de Linguard.

« Bon! mes chers consins et cousines s'impatients dit le Nabab avec gaieté. Sur ma parole, je les avais tout à fait oubliés... Voyez, si père, mère et enfants ne paraissent pas avoir été oubliés mesure le dieu des vendanges et les livres proposés. La maman a mis son chapeau à l'envers, et le papa ne marche pas droit. Linguard lui-même, malgré sa jambe renfrognée, n'est pas solide sur ses jambes; ne pouvant sauver ses bouteilles, il a au moins voulu en avoir sa part.

Des applaudissements ont accueilli ces généreuses paroles.

Puis la colonne s'est mise en marche et s'est dirigée du côté du boulevard Montmartre.

Sur tout leur parcours, les Hanovriens ont reçu de nombreux témoignages de sympathie.

Histoire d'une fausse nouvelle.

ENVAHISSEMENT DU TERRITOIRE FRANÇAIS.

Des dépêches arrivées à Paris dans la matinée de samedi, empreintes d'une exagération et d'une émotion à laquelle plusieurs de nos confrères se sont laissés prendre, annonçaient que l'armée prussienne avait envahi le territoire français à Sierck, petite ville située à quatre lieues de Thionville. On ajoutait qu'un engagement avait eu lieu, sans préciser quelles en avaient été les suites.

Les mêmes nouvelles nous étaient parvenues de Metz, point où le renseignement était d'abord arrivé.

A midi dix, celui de nos collaborateurs qui est à Metz, nous télégraphiait que deux régiments de l'avant-garde prussienne s'étaient emparés de Sierck et que les troupes de Thionville étaient en train de les en déloger. Notre correspondant ajoutait que des renforts s'apprêtaient à quitter Metz.

En même temps, nous recevions de Thionville la dépêche suivante de notre collaborateur, parti depuis deux jours pour cette ville.

Thionville, 11 h. 45.

« Quelques éclaireurs prussiens ont envahi ce matin le territoire français, à Sierck, à dix heures. Détails ce soir. »

Le ton de cette dépêche contrastait tellement avec celle qui nous arrivait de Metz, que nous avons jugé à propos d'attendre que des détails nouveaux nous parviennent.

Nous voulons donner toutes les nouvelles à nos lecteurs, mais nous ne voulons les leur donner qu'exactes.

Vers sept heures du soir, une seconde dépêche de Metz nous arrivait ainsi conçue :

Metz, 3 h. du soir.

« Le maire de Sierck, qui avait télégraphié ici ce matin, a vu double.

« Il s'agissait d'une simple reconnaissance de hulus prise pour avant-garde prussienne. Le 44^e qui avait déjà le sac au dos, reste tranquillement à Metz. Les 80^e et 85^e régiments de ligne, le 18^e bataillon de chasseurs envoient des éclaireurs en ce moment. Les Prussiens ont massé leurs forces sur la ligne de la Saar. Je vous garantis ce dernier renseignement.

A 8 heures et demie nous recevions de notre collaborateur à Thionville cette nouvelle dépêche :

Thionville, 5 h. du soir.

« Les éclaireurs prussiens étaient au nombre de soixante et un. A leur vue, M. Gillard, maire de Sierck, fit prévenir en toute hâte les autorités de Thionville.

« Les autorités militaires firent aussitôt partir un régiment de dragons. Le bruit court que deux régiments de hussards prussiens occupent Bersch (territoire prussien) à deux lieues au delà de Sierck. La garnison de Thionville se compose du 73^e de ligne et du 11^e dragons. Le commandant de place est le colonel Turmier. Nous attendons des troupes de Metz. » (Gaulois)

CORRESPONDANCE D'ALLEMAGNE.

Frankfort s/Mein, 15 juillet.

Jusqu'au dernier moment, l'on conservait dans cette contrée l'espoir que la question prusso-espagnole recevrait une solution pacifique; mais dès hier, les dépêches d'Emms, que vous connaissez déjà, nous ont fait entrevoir que désormais la guerre est presque devenue inévitable; et ce malheur, dont les suites désastreuses sont incalculables pour l'Europe entière et le monde commercial et financier en particulier; semble bien proche, à en juger par les préparatifs dont nous sommes les témoins.

Depuis deux jours, les principaux chefs de notre garnison ont été appelés, par ordre supérieur, à Berlin, et divers régiments d'infanterie ont été envoyés à Coblenz et à Mayence; le 34^e fusiliers de Poméranie, qui était chez nous depuis 1866, a été dirigé hier soir également vers Mayence.

Les grands propriétaires des environs ont

reçu hier l'ordre de terminer le plus tôt possible la moisson et, vers le soir, les commissaires de police des différentes sections ont été appelés chez le président royal, M. de Maday, afin d'inviter les bourgeois à préparer les logements militaires.

5 heures. — Nous recevons à l'instant la nouvelle que le télégraphe vous aura sans doute transmis: la déclaration de guerre lancée par la France à la Prusse est désormais un fait certain.

Quatre régiments d'infanterie ont passé déjà par Cassel et Hanau, et se dirigent vers Mayence et le Rhin en traversant notre ville.

On attend des transports de troupes pendant toute la nuit; l'attitude des bourgeois est triste et sérieuse à la fois. L'armée est immobilisée; les dragons, musique en tête, ont quitté la place dès le matin.

On lit dans le Moniteur belge :

« De divers côtés le bruit s'est répandu que l'arrêté royal du 8 juillet prononçant la dissolution des deux Chambres serait rapporté.

« Ce bruit n'était que l'écho de cette pensée profondément gravée dans le cœur des populations, que toutes les fois qu'elles traversent des temps d'épreuve, leur appartenance de proclamer, par les pouvoirs légaux, leur dévouement au roi et à nos institutions.

« Le cabinet, animé des mêmes sentiments de patriotisme, s'est demandé si la Constitution permet que les Chambres, dont un arrêté de dissolution clot le mandat, puissent être appelées à siéger de nouveau ?

« Des publicistes éminents, des jurisconsultes distingués ne le croient point. Le cabinet, après avoir entendu l'avis de MM. les ministres d'Etat, s'est trouvé arrêté par les doutes les plus sérieux.

« Le gouvernement a pris et continuera à prendre, sous sa responsabilité toutes les mesures commandées par les circonstances, certain de rencontrer l'appui de tous, sans distinction de partis ni d'opinions. En maintenant au 2 août la réunion d'un corps électoral, il se réserve, s'il y a lieu, de réunir, aussitôt après, les Chambres nouvelles.

« La Belgique qui, pendant quarante années, a su pratiquer tous ses devoirs, est assurée du respect de tous ses droits. En même temps qu'elle satisfait à toutes ses obligations extérieures, elle ne peut mieux témoigner de sa confiance en elle-même et dans les puissances garantes de sa neutralité et de son indépendance, qu'en poursuivant, au milieu des événements qui s'accomplissent au dehors, l'exercice calme et régulier de ses libres et pacifiques institutions. »

Chronique locale & départementale

L'Administration municipale de Roubaix, nous transmet les communications suivantes, qui nous ont été remises trop tard pour paraître dans notre numéro d'hier :

SOUSCRIPTION NATIONALE

« Les dures nécessités de la politique et le légitime sentiment de l'honneur national obligent la France à réclamer de la Prusse, les armes à la main, des réparations et des garanties.

Tandis que nos braves soldats vont s'exposer à mille dangers et endurer pour notre patrie des privations et des souffrances, il appartient aux citoyens qui restent au foyer de la famille de leur venir en aide.

C'est pour accomplir ce devoir, que l'Administration municipale de Roubaix ouvre, à dater d'aujourd'hui, une souscription nationale en faveur de nos armées.

Des listes de souscriptions seront déposées au secrétariat de la mairie, chez le Maire et les adjoints, dans les bureaux du Journal de Roubaix et de la Liberté du Nord, ainsi que dans tous les cercles de cette ville.

Les listes de souscriptions, portant un numéro d'ordre et le nom de la personne à qui chacune d'elles est confiée, devront être centralisées à la Mairie et les fonds seront déposés à la Caisse commerciale de la maison J. Decroix, Verrier, Vory et Cie, pour être ensuite mis à la disposition de l'autorité militaire.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes M. C. Descat (1,000 fr.), M. J. Lagache (1,000), M. J. Renaux-Lemerre (100), M. Duthoit (500), M. Dewarlez (100), Total (2,700).

« L'Administration municipale de Roubaix prie instamment les habitants de vouloir bien faire remettre, à la Mairie, de deux à cinq heures, tout le vieux linge et la charpie dont ils pourraient disposer.

« Les médecins recommandent de n'envoyer pour le service des ambulances que du linge parfaitement lavé et sans apprêt ni amidon. »

Nous aimons à penser que le produit de cette souscription ne sera pas remis directement entre les mains de l'autorité militaire; mieux vaudrait, à notre avis, le déposer à la Caisse centrale de la Société des secours aux blessés militaires.

SOUSCRIPTIONS REÇUES AU BUREAU DU Journal de Roubaix

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes MM. Funck et Spies (fr. 100), M. Henry Ternynck (1,000), Le Journal de Roubaix (50), Total (1,450).

Nous publierons chaque jour la liste des souscriptions déposées dans nos bureaux.

Nous apprenons qu'un comité de dames s'organise, sous le patronage de M^{me} C. Descat, pour recevoir et faire préparer le linge et la charpie destinés aux blessés, ainsi que cela s'est fait, lors des dernières guerres.

Des élèves de l'Ecole communale s'offrent à faire de la charpie. Voici la lettre qu'ils nous adressent :

« Monsieur le Rédacteur, En attendant que nous soyons en âge de prendre un fusil, nous ne prétendons pas rester inactifs dans la guerre actuelle. D'abord si les hommes combattent, c'est Dieu qui donne la victoire, et nous proposons à toutes les écoles de France de prier avec nous tous les jours pour le triomphe de nos armées. Nous leur proposons aussi d'employer leurs loisirs à faire de la charpie dont le besoin ne sera que trop grand. »

« Quelques ecclésiastiques de Roubaix. »

Quelques personnes de Wattrelos ont pris, dès hier, l'initiative d'une souscription en faveur des soldats rappelés à leurs corps respectifs. En quatre heures, au milieu d'une population exclusivement composée d'ouvriers, on a recueilli une somme de fr. 177,50 qui a été déposée entre les mains du maire de la commune.

Ce matin, ce magistrat a remis à chacun des soldats, au moment de leur départ, la somme de cinq francs. Le reste de la souscription, augmenté des dons qui pourront être faits, sera adressé ultérieurement à chacun d'eux.

Un incident fâcheux s'est produit hier après-midi, à Wattrelos, à propos de la souscription dont nous venons de parler. Un ouvrier tisserand, belge d'origine, a osé blâmer en termes grossiers les témoignages de sympathie donnés à nos soldats. C'est méconnaître de se cacher pour échapper à la colère des habitants. Ce matin, il a reçu son livret et s'est hâté de retourner en Belgique.

Les électeurs du canton de Tourcoing-Nord sont convoqués à l'effet d'élire un membre du Conseil général en remplacement de M. Defontaine, décédé.

L'assemblée électorale dans la ville de Tourcoing et dans les communes d'Halluin, Linselles, Neuville-en-Ferrain et Roncq, se tiendra le samedi 30 juillet prochain, de huit heures du matin à six heures du soir, et le dimanche 31 juillet,

de huit heures du matin à quatre heures du soir.

L'assemblée électorale dans la commune de Boesbecque, se tiendra le dimanche 31 juillet, de huit heures du matin à quatre heures du soir.

Le recensement général des votes du canton aura lieu à Tourcoing, le lundi 1^{er} août, à dix heures du matin.

Pour répondre aux demandes de renseignements qui nous sont faites de tous côtés, nous résumons ici les diverses prescriptions de la loi sur la garde nationale mobile.

Composition. — La garde mobile se compose :

1^o Des jeunes gens non-compris dans le contingent en vertu de leur numéro de tirage;

2^o Des jeunes gens exempts du service militaire, à l'exception de ceux qui l'auront été pour défaut de taille ou d'infirmités;

3^o Des jeunes gens qui se seront fait remplacer dans l'armée.

Dispenses absolues. — 1^o Ceux auxquels leurs fonctions confèrent le droit de requérir la force publique;

2^o Les ouvriers des établissements de la marine impériale et ceux des arsenaux et manufactures d'armes de l'Etat dont les services ouvrent des droits à la pension de retraite;

3^o Les préposés du service actif des douanes et des contributions directes;

4^o Facteurs de la poste;

5^o Mécaniciens de locomotives sur les chemins de fer;

6^o Engagés volontaires, marins portés sur l'inscription maritime, élèves de l'Ecole polytechnique, à condition qu'ils passeront, soit dans l'Ecole, soit dans les services publics, un temps égal à celui fixé par la présente loi, engagés dans l'Instruction publique, élèves des grands séminaires, grands prix de l'Institut, les instituteurs adjoints des écoles publiques, élèves de l'Ecole normale, ou maîtres d'étude, etc., pourvu qu'ils aient pris engagement de rester dix ans dans l'enseignement;

7^o Les soutiens de famille jusqu'à concurrence de 10 p. 0/0;

Dispenses relatives. — Soutiens de famille jusque concurrence de 4 p. 0/0. — (Soit 4 p. 0/0 en temps de guerre.)

Substitutions. — La substitution est limitée aux parents du 6^e degré. Le remplaçant doit être de la même classe et du même canton, et accepté par le conseil de révision.

Remplacement. — Tous les conscrits qui ont joui des exemptions légales pourront se faire remplacer par un Français âgé de moins de 40 ans.

Durée du service. — La durée du service dans la garde mobile est de cinq ans. Le service commence le 1^{er} juillet de l'année du tirage au sort. Classe 1867 tire en 1868, entre le 1^{er} juillet 1868, sort le 30 juin 1879. Classe 1866 tire en 1867, finit en 1872. Classe 1865 tire en 1866, finit en 1871.

Condition du garde mobile. — L'appel à l'activité met fin à la ballé du garde mobile dans le droit commun. En temps de paix, c'est un service d'institution, en temps de guerre c'est le service militaire dans toute sa rigueur. Dans ce cas, le ministre de la guerre pourvoit au logement et à la nourriture des officiers, sous-officiers et soldats. Supportant les mêmes charges que les soldats, sous les drapeaux, les gardes mobiles bénéficient des mêmes avantages. Ils reçoivent la même solde et les mêmes prestations; acquiescent pour eux-mêmes, et confèrent à leurs veuves ou à leurs enfants, les mêmes droits à la pension, créent à leurs freres puînés les mêmes titres à l'exemption, que s'ils étaient dans l'armée active.

Selon toute probabilité, les jeunes gens faisant partie de la garde mobile (bataillon de Roubaix et Tourcoing), recevront leurs feuilles d'appel mercredi ou jeudi.

Allons! mes jeunes gens, essayez vos yeux, qu'on ne voie pas ces larmes; tout s'arrangera, je vous le promets... Maman Meursanges, nous causerons à tête reposée, et vous finirez par entendre raison. En attendant, riez donc un peu avec moi de ma charmante famille; elle est vraiment fort divertissante!

Il s'avança au-devant des promeneurs, qui l'accueillirent avec des démonstrations exagérées de respect et de tendresse. Linguard, dégagé pour un moment des soucis de maître de maison, essuya son front couvert de sueur.

Les étrangers se disposaient à retourner à Marseille avant la nuit; ils venaient prendre congé du Nabab.

« Comment, déjà? dit Fleuriaux froidement; vous me ferez bien l'amitié de passer ici quelques jours, afin que je puisse vous fêter d'une manière plus digne de vous et de moi; ces diners improvisés ne valent pas grand'chose!

Une vive anxiété se peignit sur les traits de Linguard; heureusement le chef de la famille, petit négociant de Marseille, s'excusa sur ses occupations pour refuser l'invitation de son bien-aimé cousin.

« Alors vous me donnerez ma royauté un jour; je vais mettre cette pauvre maison sur un pied convenable; il me faut douze domestiques et des cuisiniers de diverses nations... Vous verrez, cousin; à votre prochaine visite, je vous ferai faire un dîner à la chinoise; vous mangerez des nids de salanganes, des

holothuries et des nageoites de requins; je parierais mille roupies que ces dames trouveront ces mets délicieux.

Les dames, c'est-à-dire la femme et la fille du cousin, affirmèrent en minaudant que toute leur affection pour leur bon parent les déciderait avec peine à goûter de semblables mets.

« C'est bien, c'est bien; à revoir donc, mon cher cousin Millot, et vous aussi, cousine Millot, sans oublier... »

Il les congédiait de la main d'un air insouciant; mais ce nom de Millot produit sur le mari et la femme un effet magique.

« Nous ne sommes pas des Millot, cousin! répartit la cousine, femme de tête et pleine de présence d'esprit; les Millot sont une autre branche, une branche bâtarde de la famille; et je ne vous conseillerais pas de les voir, car ce sont des gens dont la société ne vous conviendrait sous aucun rapport... des jaloux, des envieux... ils ne méritent pas qu'on fasse attention à eux... Quant à nous, nous sommes des Leclerc, nous vous sommes alliés du côté de votre défunte mère, la digne femme! et nous pouvons dire sans nous vanter... »

« Un couac coupa la parole à madame Leclerc, qui, dans son désir de ruiner auprès du Nabab le crédit d'une branche rivale, avait parlé avec une extrême chaleur.

« C'est juste, c'est juste, cousine Leclerc, dit Fleuriaux avec une gravité comique; je commence à me souvenir... »

ces Millot, en effet, ne vous valent pas... oui, les Leclerc on sait ce que c'est, les Leclerc sont connus! Eh bien, mes chers amis, si je ne puis vous garder cette semaine, je vous reverrai donc dimanche prochain. Ce jour-là, il y aura grande fête ici. Ayez la complaisance de transmettre mon invitation aux Durand, aux Dumont, aux Laforêt et aux autres dont je puis oublier le nom, mais que je chéris du fond du cœur; dites-leur de venir avec leurs amis et connaissances, leurs enfants, leurs domestiques, leurs chiens s'ils en ont... Dans l'Inde, c'est l'usage d'arriver ainsi chez un ami en caravane.

Les Leclerc s'inclinèrent en signe d'assentiment, se promettant bien in petto de ne transmettre l'invitation qu'à ceux de la nombreuse famille dont ils ne craignaient pas trop la concurrence.

Mais Linguard, en entendant cette effrayante énumération des futurs convives, ne put retenir un geste de désespoir; Fleuriaux s'en aperçut.

« J'entends, dit-il d'un ton fier en regardant fixement l'avare, que rien ne soit épargné pour cette fête, où je veux réunir tout ce que j'aime. Tu donneras tes ordres, Linguard, et tu auras soin d'être magnifique. S'il n'y a pas de salle assez vaste à la Bastide, le banquet aura lieu dans le jardin; et puis je veux des pluies de fleurs, des parfums, de la musique.

« Cependant, monsieur... Ah! c'est mal à vous, monsieur Linguard, interrompit la Leclerc d'une

voixigre-bouée, en se dressant sur ses ergots, de vouloir ainsi détourner votre maître de sa famille. Voilà bien des difficultés, parce qu'il s'agit de recevoir des personnes qui touchent de près à ce cher cousin Fleuriaux! On a peur de l'affection qu'il nous témoigne, l'excellent homme! on voudrait le garder pour soi, pour soi tout seul... mais on vous dira votre fait, mon cher Linguard, et vous avez beau grincer des dents, M. Fleuriaux préférera toujours ses parents à l'ancien commis de son père.

Fleuriaux jetait des regards à la dérobée sur les dames Meursanges et sur Maurice, témoins silencieux de cette scène. Il semblait s'en amuser beaucoup, quoiqu'il conservât son flegme imperturbable. Quand à Linguard, rouge de colère et d'humiliation, il baissait la tête en balbutiant des excuses.

En ce moment, Christophe s'approcha et lui remit une lettre qui venait d'arriver. Linguard la saisit avec empressement et s'éloigna un peu pour la lire. Le domestique, avant de se retirer, annonça aux Leclerc que le char-à-bancs qui devait les transporter à la ville était attelé.

« L'entendez-vous? cousin? dit madame Leclerc avec une indignation toute ou réelle en se rapprochant de Fleuriaux, maître et domestique ont l'air de nous trouver de trop ici; nous les gérons sans doute... Ecoutez, mon digne parent, il y a bien du monde autour de vous; aussi on ne nous fait pas bon visage; on